

LÉVIS

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

**TAUX D'IMPÔT MARGINAUX DES FIDUCIES ■ 2025¹
(REVENUS AUTRES QUE DES DIVIDENDES)**

				TAUX MARGINAL		
				FÉDÉRAL ²	QUÉBEC	TOTAL
◆ Succession assujettie à l'imposition à taux progressifs (SAITP) et Fiducie admissible pour personne handicapée (FAPH)						
Jusqu'à	53 255 \$			12,11 %	14,00 %	26,11 %
Plus de	53 255 \$	jusqu'à	57 375 \$	12,11 %	19,00 %	31,11 %
Plus de	57 375 \$	jusqu'à	106 495 \$	17,12 %	19,00 %	36,12 %
Plus de	106 495 \$	jusqu'à	114 750 \$	17,12 %	24,00 %	41,12 %
Plus de	114 750 \$	jusqu'à	129 590 \$	21,71 %	24,00 %	45,71 %
Plus de	129 590 \$	jusqu'à	177 882 \$	21,71 %	25,75 %	47,46 %
Plus de	177 882 \$	jusqu'à	253 414 \$	24,22 %	25,75 %	49,97 %
Plus de	253 414 \$			27,56 %	25,75 %	53,31 %
◆ Autres fiducies						
Sur tout revenu imposable				27,56 %	25,75 %	53,31 %

¹ En fonction de la baisse d'impôt fédéral applicable à compter du 1^{er} juillet 2025.

² Le taux fédéral tient compte de l'abattement du Québec remboursable de 16,5 %.

Informations à jour en date du 4 février 2026

LÉVIS

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

**TAUX D'IMPÔT MARGINAUX DES SAITP ET FAPH ■ 2025¹
(DIVIDENDES DÉTERMINÉS)**

				TAUX MARGINAL		
				FÉDÉRAL ²	QUÉBEC	TOTAL
Jusqu'à	53 255 \$			0,00 %	3,17%	3,17 %
Plus de	53 255 \$	jusqu'à	57 375 \$	0,00 %	10,07 %	10,07 %
Plus de	57 375 \$	jusqu'à	106 495 \$	6,31 %	10,07 %	16,38 %
Plus de	106 495 \$	jusqu'à	114 750 \$	6,31 %	16,97 %	23,28 %
Plus de	114 750 \$	jusqu'à	129 590 \$	12,65 %	16,97 %	29,62 %
Plus de	129 590 \$	jusqu'à	177 882 \$	12,65 %	19,39 %	32,04 %
Plus de	177 882 \$	jusqu'à	253 414 \$	16,46 %	19,39 %	35,85 %
Plus de	253 414 \$			20,72 %	19,39 %	40,11 % ³

¹ En fonction de la baisse d'impôt fédéral applicable à compter du 1^{er} juillet 2025.

² Le taux fédéral tient compte de l'abattement du Québec remboursable de 16,5 %.

³ Le taux marginal le plus élevé s'applique aux dividendes déterminés reçus par les autres fiducies.

Informations à jour en date du 4 février 2026

**TAUX D'IMPÔT MARGINAUX DES SAITP ET FAPH ■ 2025¹
(DIVIDENDES NON DÉTERMINÉS)**

				TAUX MARGINAL		
				FÉDÉRAL ²	QUÉBEC	TOTAL
Jusqu'à	53 255 \$			5,25 %	12,17 %	17,42 %
Plus de	53 255 \$	jusqu'à	57 375 \$	5,25 %	17,92 %	23,17 %
Plus de	57 375 \$	jusqu'à	106 495 \$	11,01 %	17,92 %	28,93 %
Plus de	106 495 \$	jusqu'à	114 750 \$	11,01 %	23,67 %	34,68 %
Plus de	114 750 \$	jusqu'à	129 590 \$	16,30 %	23,67 %	39,97 %
Plus de	129 590 \$	jusqu'à	177 882 \$	16,30 %	25,68 %	41,98 %
Plus de	177 882 \$	jusqu'à	253 414 \$	19,47 %	25,68 %	45,15 %
Plus de	253 414 \$			23,02 %	25,68 %	48,70 % ³

¹ En fonction de la baisse d'impôt fédéral applicable à compter du 1^{er} juillet 2025.

² Le taux fédéral tient compte de l'abattement du Québec remboursable de 16,5 %.

³ Le taux marginal le plus élevé s'applique aux dividendes non déterminés reçus par les autres fiducies.

Informations à jour en date du 4 février 2026